**Description de deux pilons polynésiens**

Tamara MARIC

Bureau archéologie

Service de la culture et du patrimoine

Juillet 2012

Les descriptions qui suivent ont été réalisées à partir de la typologie de José Garanger[[1]](#footnote-1).

# Description du pilon 1, type Société, type Maupiti

Ce pilon en basalte est du type de Maupiti, d’un poids de 1634 gr., de facture soignée (polissage de l’objet, grandes dimensions du pilon). Sa surface couverte de petits coquillages et de dépôts de calcaire corallien peu épais, indique que l’objet a passé un certain temps dans la mer. Néanmoins, compte tenu du fait que le dépôt de corail est peu épais, et comparé aux autres objets trouvés lors de fouilles subaquatiques (parfois recouverts d’une épaisse couche de corail), et que l’objet ne présente pas d’érosion, son séjour dans l’eau n’a pas dû être très long (quelques années maximum ?). On voit que l’ensemble de la pièce a été soigneusement poli, mais on ne peut déterminer la couleur ou le grain du basalte.

Hauteur totale : 185 mm. Le profil du corps est concave. Le col, mesurant 32 mm d’épaisseur, est en continuité (faciale et latérale) avec la tête, avec une insertion peu développée.

L’indice de rétrécissement latéral (i.r.) est de 39, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne des pilons à profil concave (i.r. = entre 20-38). Sachant qu’une valeur d’un i.r. plus forte indiquerait une tendance plus récente. L’indice d’élancement (i.e.) est de 29.

La tête est du type classique de Maupiti : à barrettes latérales larges, simples. La longueur de la surface supérieure de la tête est de 100 mm, elle est de forme concave, l’épaisseur des barrettes latérales étant de 20 mm. Une particularité dans la forme de la tête est l’extrémité sommitale de section triangulaire (15 mm de hauteur).

La base est circulaire (127 mm de diamètre), plano-convexe, limitée du corps par une arête basale arrondie, dont une partie est érodée sur environ 6 cm de long. La flèche sous-tendue mesure entre 18 et 24 mm de hauteur selon les faces.

L’indice de convexité (i.c.) est de 33, ce qui correspond à la moyenne des i.c. de la collection Otcenacek de pilons tahitiens[[2]](#footnote-2), mais largement en dessous des i.c. des collections plus larges de pilons (Garanger 1967), lesquelles vont de 57 à 92. La tendance indique qu’*a* *priori* plus la valeur d’indice de convexité est faible, plus l’objet est récent (types classiques).

# Description du pilon 2, type Société, type classique Tahiti

Ce pilon en basalte d’un poids de 1474 g est également de facture soignée, et en relatif bon état, excepté un éclat d’enlèvement récent et une abrasion sommitale.

Toute la surface de l’objet a été polie. L’objet présente des patines de couleurs différentes : La surface du corps est couverte d’une terre très noire, d’origine probablement charbonneuse, tandis que la base a été partiellement nettoyée ; une étiquette y a été collée, l’écriture est effacée mais on peut encore y lire la lettre « A ». La tête du pilon a été en partie nettoyée ou essuyée, mais pas à grandes eaux, puisqu’elle présente encore un dépôt de terre brune, qui s’étale sous le doigt. Sur l’ensemble du pilon, on voit des traces de petites rainures superficielles ayant attaqué la surface, qui sont typiques des traces laissées par un outil métallique.

La hauteur totale du pilon est de 117 mm. Le profil du corps est concave, et le col elliptique (40 mm). Le col est en discontinuité avec le corps.

L’indice de rétrécissement latéral (i.r.) est de 30, ce qui le situe dans la moyenne des valeurs de i.r. des pilons connus.

La tête est à épanouissement latéral à barrettes médianes et latérales simples. Les faces latérales sont planes, et le profil des barrettes s’inscrit dans un rectangle de 30 à 34 x 41 mm. Les extrémités sommitales des épanouissements présentent une surface striée de petites rainures plus ou moins parallèles, et une surface polie lisse au toucher. Il s’agit d’une usure soit naturelle, soit plus probablement artificielle (volontaire ou non). L’une des barrettes présente un enlèvement récent par éclatement, qui indique que l’objet a reçu un choc assez violent récemment.

L’indice d’élancement (i.e.) est de 19,5, ce qui correspond aux autres i.e. des types de pilons à têtes élaborées de type tahitien.

La base est elliptique presque circulaire (121 à 123 mm), et convexe avec une flèche sous-tendue mesurant entre 16 et 19 mm. L’arête basale est marquée mais un peu émoussée. L’indice de convexité (i.e.) est de 29, valeur qui s’inscrit dans la moyenne pour ce type de pilon.

## Conclusions

Nous pouvons attester que ces deux objets sont des pilons (*penu*) des Iles de la Société, de facture ancienne (pré-européenne), le premier de type de type classique Maupiti et le deuxième de type classique tahitien. On ne peut les dater avec précision, mais relativement : leur ancienneté remonte au moins à la deuxième partie du 18e siècle.

L’état de conservation de ces objets permet de connaître en partie leur histoire récente. Le premier pilon (type Maupiti) a séjourné un certain temps dans la mer.

Le dépôt de terre couvrant le deuxième pilon permet de déduire que l’objet a été trouvé dans une terre noire probablement charbonneuse ; il était donc peut-être associé à un contexte archéologique de type four polynésien ou un foyer. Cet objet a été partiellement nettoyé, et la présence de l’étiquette collée sur la base du pilon pourrait indiquer qu’il a rejoint une collection privée. Mais bien entendu, on ne peut savoir s’il s’agissait d’une découverte fortuite ou de fouilles illégales. Néanmoins, les traces de rainures récentes que l’on observe sur le corps du pilon sont typiques de celles provoquées par une fouille non soigneuse avec l’aide d’un outil en métal. Elles permettent de soupçonner, sans pouvoir l’affirmer, que cet objet a été découvert lors d’une fouille dans la terre.

## Contexte juridique actuel de protection du patrimoine mobilier archéologique

L’arrêté n° 97 AA du 10 janvier 1962 déterminant les catégories d’objets présentant un intérêt historique, légendaire, scientifique ou folklorique dont l’exportation est soumise à autorisation administrative (JOPF du 31 janvier 1962, page 36), indique clairement les types d’objets interdits à l’exportation : « les objets de fabrication ancienne ou portant des inscription ou traces quelconques intéressant la culture préhistorique polynésienne, (…), ne peuvent être exportés sans une autorisation du chef de territoire en conseil de gouvernement, après avis de la commission des sites et des monuments naturels ». Les pilons font partie de la liste énonciative des objets visés à l’article 1er.

1. José Garanger 1967, *Pilons polynésiens*. Catalogue du Musée de l’Homme. [↑](#footnote-ref-1)
2. Anne Lavondes 1968 *in :* *Bulletin de la Société des Etudes Océaniennes* Tome XIV N°3 n°164. [↑](#footnote-ref-2)